N° 2026.01.5

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260210-2026_01_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mme LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, DETOT et EVEN, Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, DOS, MILLOT et LETONTURIER Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mme LAIGO (procuration à Mme COTIN), Mme JOUFFE (procuration à Mme LONCLE), Mme MARTIN (procuration à M. MACÉ), Mme MENIER, M. CADE (procuration à Mme BURLOT).**

Monsieur Malo LETONTURIER a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

COMMERCE RÉSIDENCE DE LA CHAMPAGNE – LOYER

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le bail du commerce situé 6, Rue de la Champagne a été signé le 21 janvier 2026. A cette date, la locataire doit normalement s'acquitter de son loyer.

Cependant, son aménagement dans le local n'étant pas encore terminé, Madame le Maire propose de ne facturer au locataire qu'à compter du 1er mars 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte de ne facturer le loyer du commerce qu'à partir du 1er mars 2026 ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.